

# Plan d'Action National (NAP) pour l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or (ASGM)



République  
Démocratique  
du Congo (RDC)

## Objectif

Permettre à la RDC de réduire et, si possible, d'éliminer l'utilisation du mercure dans le secteur ASGM, conformément à l'Article 7 de la Convention de Minamata sur le Mercure.

## Activités principales

Etablir un mécanisme de coordination nationale sur la gestion du mercure.

Etablir un aperçu du secteur ASGM en RDC (structure, pratiques minières etc.).

Réaliser une estimation de base des émissions et rejets de mercure du secteur ASGM.

Définir des priorités et des objectifs nationaux, y compris des stratégies d'implémentation.

Sensibiliser les mineurs ainsi que toutes autres populations à risque.

Le secteur ASGM représente une des sources les plus importantes d'émissions et de rejets de mercure en RDC.



# ATTENTION

LE MERCURE EST DANGEREUX POUR VOTRE SANTE  
AINSI QUE POUR L'ENVIRONNEMENT